

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem
En exercice : 15 30/06/2022
Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES

N° délibération : 422022

Séance du 07/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT, P. ALBISER, J-C. CLEMENT, E. MOREL, B. PETITJEAN, J-L. XEMAIRE, M. CAEL, E. MELLOUKI

Absents excusés : A. LOUIS, R. MICHEL, S. PARMENTIER, M. BREDELET

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – M. BREDELET à B. LETOFFE

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Emmanuelle MOREL

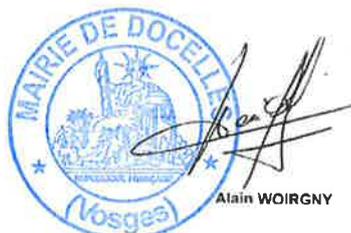
Objet : DM2 Budget Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Modifie le **budget Eau** ainsi qu'il suit :

- Article 2315, opération 16 : - 1 102,80 € (installations, matériels et outillages techniques)
- Article 2156, opération 26 : + 1 102,80 € (extension réseau d'eau rue Colonel Bertin et Clos Virion)

Pour extrait conforme,
Le 11 juillet 2022
Le Maire,
Alain WOIRGNY



ALAIN WOIRGNY
2022.07.11 09:16:30 +0200
Ref:20220711_090201_1-1-O
Signature numérique
le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem
En exercice : 15 30/06/2022
Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 432022
Séance du 07/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT, P. ALBISER, J-C. CLEMENT, E. MOREL, B. PETITJEAN, J-L. XEMAIRE, M. CAEL, E. MELLOUKI

Absents excusés : A. LOUIS, R. MICHEL, S. PARMENTIER, M. BREDELET

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – M. BREDELET à B. LETOFFE

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Emmanuelle MOREL

Objet : Dissolution de la Commission Syndicale « BIENS INDIVIS LES PRÉS DE LELLE »

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Syndicale des « Biens Indivis Les Prés de Lelle », par délibération du 4 mars 2020, a sollicité sa dissolution. Pour se faire il appartient aux conseils municipaux de Cheniménil et Docelles de délibérer de façon concordante.

A / Répartition des biens immeubles

Le seul terrain appartenant à la Commission, parcelle AC 240 d'une superficie de 21 a 11 ca, a été vendu en indivision aux communes de Cheniménil et Docelles, par acte notarié de Maître PETITGENET, Notaire à Bruyères en date du 15 avril 2021.

B / Répartition de l'actif et du passif permettant la dissolution de la Commission Syndicale

Le compte administratif 2021 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 920,34 € et un excédent d'investissement de 127 795.18 €.

Une balance de transfert sera établie par les services de la DDFIP.

L'actif sera partagé entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la dissolution de la Commission Syndicale des « Biens Indivis Les Prés de Lelle »

Pour extrait conforme,
Le 11 juillet 2022
Le Maire,
Alain WOIRGNY



ALAIN WOIRGNY
2022.07.11 09:16:32 +0200
Ref:20220711_090201_2-1-O
Signature numérique
le Maire